

SVMEP Gazette

Syndicat Vaudois des Maître.sse.s de l'Enseignement Professionnel

Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne | 021 616 19 93 | info@svmep.ch | www.svmep.ch

Le SVMEP est membre de la Fédération syndicale SUD et de SUD-Éducation

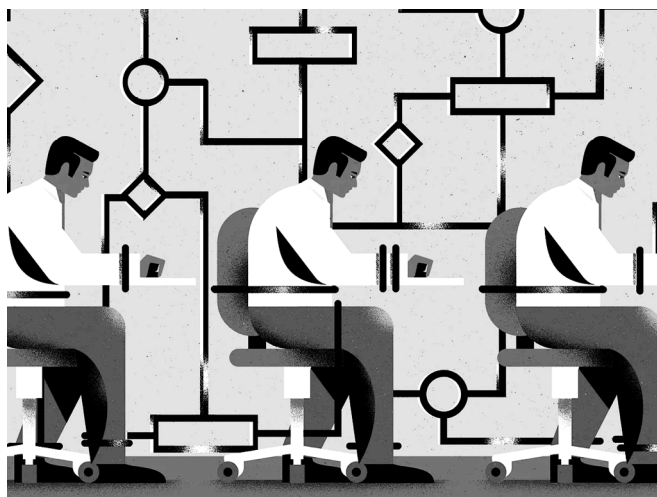
Réforme des CFC et des AFP de la vente : apprenti.e.s et enseignant.e.s dans la tourmente

Cela fait bientôt 2 ans que le comité du SVMEP, secondé par des enseignant.e.s concerné.e.s, suit la réforme des formations commerciales en voie AFP et CFC, étudie ses tenants et aboutissants et essaie d'alerter sur ses effets et ses conséquences. Dans une première *Gazette*, on anticipait ce que serait cette réforme, dans une deuxième, écrite pendant l'élaboration de la réforme *Vente2022+*, on prévoyait que les effets seraient violents et, maintenant qu'on est en plein dedans, toutes nos craintes et tous nos doutes sont confirmés par la réalité du terrain. Et, malgré une rencontre avec la DGEP le 31 mars dernier, force est de constater que rien n'a été entrepris au niveau du Canton afin d'anticiper le travail de mise en œuvre de la réforme fédérale et d'en atténuer les effets néfastes. Ce scénario désastreux ressemble furieusement à celui de la réforme du CFC d'assistant.e socio-éducatif/éducative, dont la mise en œuvre approximative avait mené à l'épuisement de plusieurs enseignant.e.s du CPNV et avait requis l'intervention du Directeur général de la DGEP.

Après plus de quatre mois d'enseignement au sein de la réforme *Vente2022+*, un constat s'impose : ce chamboulement de la formation pour les métiers de la vente n'est profitable ni aux élèves, ni aux enseignant.e.s. Pire, il engendre désorientation et souffrance au travail pour le corps enseignant. Il est urgent que le plus grand nombre se rende compte de l'étendue des dégâts provoqués avant qu'il soit impossible de revenir en arrière.

Toute réforme, dans la mesure où elle implique un changement, demande de l'adaptation et peut entraîner des résistances. Toutefois, la situation traitée ici est si grave qu'elle ne suscite pas quelques critiques isolées, mais bien **l'indignation du corps enseignant et la perplexité des élèves**. Posons d'abord le contexte :

- ❖ la formation duale proposée en Suisse a longtemps fait la fierté de nos représentant.e.s politiques, puisqu'elle permettait à des jeunes d'acquérir **des compétences professionnelles et de la culture générale** ;
- ❖ avec la réforme *Vente2022+*, la plus-value de l'apprentissage dual disparaît, puisque les cours dispensés à l'école professionnelle sont soumis à l'impératif catégorique de la compétence dite « opérationnelle », excluant par définition l'incarnation des savoirs au profit du **pur geste technique et commercial** ;
- ❖ ainsi, il n'y a plus de périodes de français, d'anglais, d'allemand ou d'économie, mais des cours de compétences A, B, C, D, parfois donnés en langue étrangère, parfois orientés vers la communication (français), parfois présentant des notions économiques.



Les écueils et les non-sens de cette nouvelle organisation sont nombreux, tant pour les enseignant.e.s que pour les apprenti.e.s. Des collègues travaillant dans des écoles professionnelles commerciales les exposent ci-après.

Enseignant.e.s malmené.e.s

Tout d'abord, cette réforme des formations commerciales suscite un séquençage extrême de l'enseignement. Trop de notions disparates doivent être enseignées, souvent sur une seule période par semaine ou, pire, une semaine sur deux pour certain.e.s enseignant.e.s. De plus, aucun lien n'est établi entre les différentes compétences, ce qui entraîne des redites et beaucoup de confusion pour les élèves. Dans ce contexte où la discipline peine à être instaurée, comment réaliser un programme aussi dense en 45 minutes par semaine ? Comment créer un climat de travail adéquat en voyant si peu ses élèves ? Comment créer une atmosphère de confiance et un lien humain ? Enseigner c'est aussi s'intéresser à l'Autre ! Nos élèves méritent que l'on puisse s'intéresser à eux.

« Quel choc de découvrir dans Konvink une section dans laquelle on explique, à des enseignants titulaires de titres pédagogiques, comment enseigner ! »

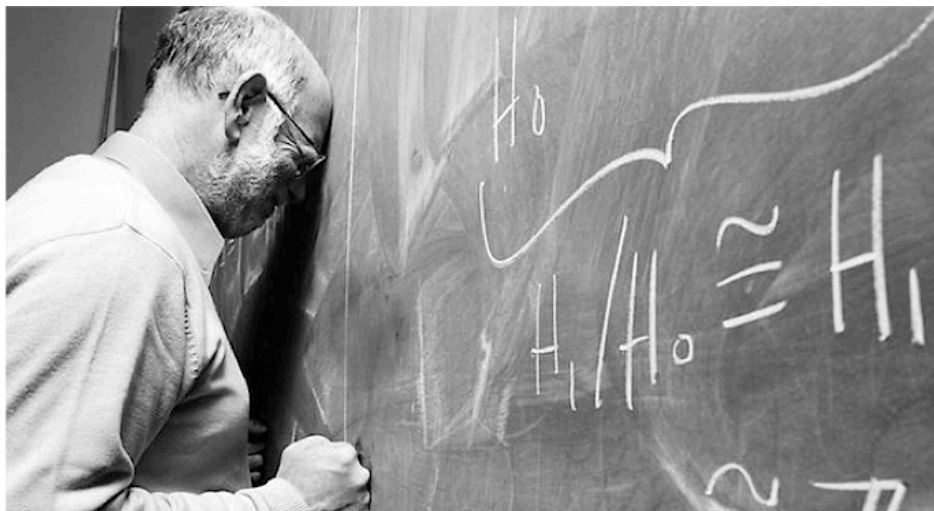
Une enseignante

Avec cette nouvelle réforme se pose aussi la question de la légitimité et de la reconnaissance des compétences des enseignant.e.s en école professionnelle. Du fait que

Konvink AG et sa cage dorée

Un support informatique unique a été imposé à toutes les écoles : Konvink. Sur cette plateforme numérique développée par l'entreprise zurichoise, les apprenti.es sont censés trouver toutes les notions qui devront être acquises durant leur apprentissage. Elles et ils doivent également remplir un portfolio et y déposer leurs œuvres. Cet outil (qui est exclusivement numérique) est constamment mis en avant au détriment du Plan de formation et doit être utilisé pour créer les cours et les évaluations dans toutes les compétences. Mais pourquoi imposer une seule vision de l'enseignement ? Où est la liberté pédagogique ? Interpellé par le SVMEP, le directeur général, M. Lionel Eperon, a concédé que les formations Konvink destinées au corps enseignant, bien que vivement conseillées, ne sont **pas obligatoires**.

Notons que, pour avoir accès à cette plateforme, chaque apprenti.e doit déboursier 330 frs en voie CFC et 220 frs en voie AFP. Pour les écoles, les frais de licence pour 3 ans s'élèvent à 230 frs par enseignant.e.



l'enseignement est limité au contexte professionnel, les enseignant.e.s de toutes branches doivent alors présenter des connaissances qu'ils et elles ne maîtrisent pas (notions de vente, de psychologie, de sociologie ou encore de marketing). En outre, dans cette réforme, les disciplines sont réduites à leur dimension instrumentale. Le français, l'anglais, l'allemand, l'économie sont au service des branches professionnelles et ne sont plus enseignées en tant que discipline. Ces dissonances cognitives suscitent souffrance et tensions entre collègues ou entre les enseignant.e.s et leur direction.

La fatigue des enseignant.e.s et la démotivation générale viennent également du manque de cohérence dans ce qui leur est demandé d'enseigner et la constante instabilité des programmes, des formes

d'évaluation et du contenu de l'examen final. En effet, la mise en œuvre de cette réforme dans les institutions a nécessité de créer des cours et des évaluations dans l'urgence, sans réelle possibilité de réflexion, alors que **le contenu des examens finaux n'est pas connu**. Le corps enseignant est maintenu dans le flou et il est difficile pour lui, comme pour les élèves, de se projeter dans le cursus.

« J'ai passé de longues heures à préparer les cours sur la plateforme Konvink en mettant de très nombreux liens URL, afin que les élèves retrouvent facilement les notions théoriques. Mais, à cause d'erreurs de programmation de la plateforme, ce travail a disparu. Qui me paye ces heures de travail ? »

Un enseignant

Par ailleurs, la mise en place de cette réforme demande un travail supplémentaire important. Séances de travail pour la préparation des cours, élaboration du matériel d'enseignement, séances de debriefing afin d'évaluer le fonctionnement de la réforme, mise à niveau afin de pouvoir enseigner ce qui est demandé... Tout cela souvent sans compensation pour certaines écoles et surtout dans l'urgence !

Apprentissages appauvris

Dans cette réforme d'orientation utilitariste, les apprenti.e.s n'ont plus accès au savoir de base (français, anglais, allemand, économie, informatique). Ils sont supposés détenir les connaissances préalables de ces disciplines sur lesquelles on ne revient jamais pendant l'année. Et surtout l'enseignement ne leur offre plus des connaissances générales indispensables pour stimuler leur curiosité, favoriser leur réflexion et leur donner les outils pour déchiffrer le monde dans lequel nous évoluons. Comment vont-ils faire pour accéder à une maturité professionnelle par la suite sans avoir eu le temps d'acquérir les connaissances indispensables en économie, en français ou dans une langue étrangère ? Comment les élèves issus de la migration ou allophones (en PAI par exemple) vont-ils réussir leur formation ? Les passerelles sont une des forces de notre système de formation mais nos apprenti.e.s parviendront-ils encore à y accéder ?

« Il est très difficile d'enseigner en utilisant la plateforme Konvink. C'est tellement mal organisé qu'on ne s'y retrouve pas. Il n'y a pas d'arborescence donc on ne sait jamais où on est. Ce n'est rien d'autre qu'un classeur en pdf, mais qu'on ne peut feuilleter que dans un seul sens... »

Un enseignant d'informatique

Le droit à la formation et l'égalité de traitement est mis en danger par l'obligation d'acheter un ordinateur portable ou une tablette. Une partie non négligeable de nos élèves ont souvent des difficultés financières, ce qui leur rend l'accès au numérique compliqué. Certains ont mis plusieurs semaines avant de se procurer le matériel nécessaire, maté-



riel bien inégal selon les moyens à disposition.

« On se perd dans les compétences, on s'y retrouve pas du tout. Et on a l'impression de faire tout le temps la même chose. On fait de la communication dans presque tous les cours : la vente, l'anglais, le français. C'est trop répétitif. On s'ennuie. Puis, les supports ne sont pas terribles. On a payé hyper cher Konvink et on ne sait pas à quoi ça sert. Moi, en tout cas, je suis déçu. La formation n'est vraiment pas intéressante. »

Un élève de première année, apprenti gestionnaire du comm. de détail

Ces générations censées être nées avec des connaissances numériques se retrouvent pourtant sans savoir installer un logiciel, sans savoir sauvegarder un document ou envoyer un mail. La disparition de tout support papier entraîne donc une volatilité des savoirs enseignés et, là encore, impossible de donner une formation de base pour les aider à apprivoiser ce monde digital. Il n'y a pas le temps, pas les moyens... Depuis la rentrée d'août, combien d'apprenti.e.s avons-nous déjà perdus dans les méandres du numérique ?

« Dans une salle de classe il y a une seule prise électrique disponible. Com-

ment, dès lors, assurer l'autonomie des batteries des ordinateurs portables de 15 à 20 élèves, pendant 8 heures ? »

Une enseignante

Très fréquemment, les élèves ne sont pas au clair sur les modalités de travail et d'évaluation (changeantes entre compétences) et ils sont brusqués dans leurs apprentissages car ils n'ont pas le temps de découvrir cette nouvelle organisation de l'enseignement pas à pas mais sont tout de suite immergés dans ce système. Enfin, dans certaines écoles, ils restent trop souvent évalués sous forme de projets de groupes qui ne démontrent pas l'acquisition de connaissances sur le plan individuel. Tout est flou et flottant et cela déstabilise certain.e.s apprenti.e.s auxquels nous devrions pouvoir fournir un cadre rassurant et solide.

Apprenti.e.s et enseignant.e.s prisonniers d'un système créé à marche forcée

En conclusion, entre des enseignant.e.s inquiet.ète.s, épuisé.e.s, en perte de sens et des apprenti.e.s perdu.e.s, la réforme est mise en place coûte que coûte. Les enseignant.e.s sont mis.es en échec dans leur autorité scientifique, dans leurs conditions d'emploi, leur santé et leur prétention à la solidarité intergénérationnelle. Des constitutifs pédagogiques premiers que représentent la parole, la réflexion et la maîtrise technique, seule cette dernière est valorisée par la réforme, et avec de piètres moyens. Non, il n'y a pas de droit acquis à faire souffrir les employé.e.s comme à priver toute personne d'un droit à la formation et à l'apprentissage qui lui permette les perspectives d'une vie libre ! Et notre propos est celui de l'amour du métier, du professionnalisme, de notre responsabilité envers les élèves-apprenti.e.s. Remettons tout ceci au centre de notre travail ! ❖



APPRENDS INSTALLATEUR
EN CHAUFFAGE,
DEVIENS CONSEILLER
ÉNERGÉTIQUE.
LES PROS VONT DE L'AVANT.

« Opter pour une formation professionnelle initiale, c'est s'assurer d'excellentes perspectives professionnelles », promettait le SEFRI dans cette campagne (2015-19).

Depuis quelques années, le SVMEP constate que plusieurs nouvelles ordonnances de formation produisent une véritable casse des qualifications des apprenti.e.s et rendent très difficile l'accès à la maturité professionnelle. Actuellement, cette régression apparaît de manière brutale avec la réforme des métiers de la vente, comme l'ont expliqué ci-dessus les collègues concerné.e.s. Mais la même philosophie tayloriste se retrouve, de manière plus ou moins visible, au cœur de nombreuses autres réformes. Celle du métier d'opticien.ne, par exemple, a pratiquement laminé, en Suisse, les apprenti.e.s qui se formaient en voie maturité professionnelle intégrée.

Cette offensive est le fait d'organisations patronales, qui veulent plier les métiers et les qualifications à leurs intérêts particuliers. Face à cela, notre syndicat dit fermement STOP au démantèlement de la formation professionnelle !

Dans l'immédiat, **il est urgent de répondre au désarroi, au stress et à la souffrance des enseignant.e.s des formations de la vente.** Nous exigeons du Département une intervention rapide auprès des direction des écoles professionnelles commerciales afin de :

- préserver la santé des personnels concernés par cette réforme ;
- garantir les décharges d'enseignement nécessaires pour sa mise en œuvre ainsi que le paiement du travail supplémentaire effectué ;
- protéger le temps de travail librement géré des enseignant.e.s ;
- faciliter les transferts des enseignant.e.s qui le demandent vers d'autres ordres d'enseignement.

Par ailleurs, nous demandons un **premier bilan de l'introduction de cette réforme scolaire dans le canton de Vaud.** En particulier, nous nous inquiétons de l'introduction – prévue en 2023 – d'une réforme similaire des apprentis-sages d'employé.e de commerce, qui concernent nettement plus d'élèves et d'enseignant.e.s des écoles professionnelles commerciales.

Enfin, nous attendons des réponses aux questions posées à la DGEP il y a presque un an :

- quelles **mesures restauratrices** (cours complémentaires, par exemple) le Canton peut-il mettre en place pour pallier la dégradation de ces apprentis-sages et pour garantir l'égalité de traitement entre la formation en voie duale et celle en école de commerce ?
- quelles solutions sont envisagées afin de garantir les possibilités d'accès à la **maturité professionnelle** et promouvoir cette dernière ?

Et nous demandons l'ouverture immédiate de négociations sur ces points car ce n'est que dans un processus de travail commun que des solutions pourront être trouvées face à la situation décrite dans ces pages ainsi qu'aux dangers plus largement encourus si nous renonçons à une régulation responsable de la formation en apprentissage. ❖



Adhérer au SVMEP, c'est...

- ❖ Rejoindre les enseignant.e.s actives et actifs dans les écoles professionnelles vaudoises, afin de promouvoir une formation de qualité pour les apprenti.e.s et de bonnes conditions de travail des maître.sses
- ❖ Agir collectivement avec les milliers de membres que compte notre fédération syndicale SUD pour un service public de qualité, pour garantir et étendre les droits du personnel public et parapublic et pour défendre et améliorer les conditions de travail, de salaire et de retraite
- ❖ Recevoir la Gazette du SVMEP par l'intermédiaire des délégué.e.s dans les établissements et avoir des informations de première main sur la situation dans les écoles et sur les dossiers cantonaux et fédéraux en cours
- ❖ Bénéficier de conseil et d'assistance en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail ; selon la situation, notre fonds de défense juridique peut être sollicité
- ❖ Pouvoir garantir ses conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée, en adhérant à la Fondation *Pro Salario*, réservée aux membres de SUD-Éducation
- ❖ Participer aux assemblées syndicales et pouvoir prendre position sur les orientations de la formation professionnelle et du service public
- ❖ Soutenir ou rejoindre le comité, composé de bénévoles du "terrain".

La cotisation annuelle est de 120 francs.

Face aux chefaillon.ne.s, aux bureaucrates, aux technocrates de tout poil, défendons notre métier, nos intérêts et nos droits !

Pour adhérer au SVMEP, **écrivez-nous** en indiquant :

- Nom, prénom et date de naissance
- Adresse privée
- Adresse privée de courriel
- Numéro de téléphone
- Établissement(s) où vous travaillez
- Branche(s) enseignée(s)